

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 526 338

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 07879

(54) Perfectionnements aux dispositifs pour la présentation et la distribution d'objets parallélépipédiques.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 07 C 5/36.

(22) Date de dépôt..... 6 mai 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 45 du 10-11-1983.

(71) Déposant : CORJON Jean-Louis. — FR.

(72) Invention de : Jean-Louis Corjon.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Faber,
34, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à des perfectionnements aux dispositifs pour la présentation et la distribution d'objets parallélépipédiques tels que des paquets de cigarettes, des cassettes et objets analogues.

5 On connaît de tels dispositifs qui comprennent un bâti formé de deux éléments longitudinaux et d'une série de traverses de support des objets s'étendant entre les éléments longitudinaux, lesdites traverses étant mobiles pour régler l'écartement entre elles, et entre chaque paire de traverses 10 étant prévu un poussoir élastique, les éléments longitudinaux étant constitués par des profilés en L dont une branche présente une glissière tandis que les traverses, comportant à chaque extrémité un talon, constituent un coulisseau. Pour la réalisation du dispositif on monte les talons dans les glissières tandis que les poussoirs reposent sur l'une des branches des profilés et sont calés avec des bourrelets élastiques. 15

Une telle disposition présente un certain nombre d'inconvénients. Le montage est long et, lorsque l'utilisateur veut modifier la présentation, il doit démonter l'ensemble 20 et ensuite le remonter.

L'un des buts de l'invention est de remédier à ces divers inconvénients.

Les perfectionnements selon l'invention s'appliquent à des dispositifs du type comprenant un bâti formé de deux 25 éléments longitudinaux et d'une série de traverses de support des objets à distribuer s'étendant entre les éléments longitudinaux et entre chaque paire de traverses étant prévu un poussoir élastique et sont caractérisés en ce que les éléments longitudinaux sont constitués chacun par un profilé présentant une embase à la surface de laquelle s'érige une barrette terminée par un bourrelet, tandis que chaque traverse 30 de support est pourvue de deux ailes pourvues, sur leur bord libre, d'échancrures destinées à encaisser élastiquement les bourrelets.

35 Grâce à cette disposition, on réalise un montage simple peu onéreux et dans lequel on peut à tout moment modifier la

disposition sans pour cela avoir à démonter tout l'ensemble.

De préférence, les pousoirs comportent des ailes dont les bords libres sont pourvus d'échancrures destinées à encha-
ser élastiquement les bourrelets.

5 Suivant une autre caractéristique, l'un des profilés
à une section en L tandis que l'autre est formé par une sim-
ple plaque méplate. Ainsi, on peut placer une barrette de re-
tenue transparente, par exemple, contre l'aile libre du profi-
lé en L pour former une butée de retenue des objets.

10 Enfin, de manière que l'ensemble soit parfaitement
rigide, la profondeur des échancrures des traverses de support
et des pousoirs correspond à la hauteur des bourrelets des
profilés. Ainsi, les bords libres des ailes des traverses et
du pousoir portent contre les embases des profilés ce qui
15 assure à l'ensemble une grande stabilité.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés sur lesquels :

5 Figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention,

 figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la figure 1,

10 figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 1,

 figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 2,

 figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne V-V de la figure 3,

15 figure 6 est une vue à plus grande échelle d'un détail.

 Le dispositif représenté aux figures est destiné à équiper des magasins pour présenter par exemple, des paquets de cigarettes, des cassettes de bandes magnétiques, et tout objet de forme générale parallélépipédique.

20 Le dispositif est posé ou fixé sur une console 1 de préférence mobile verticalement sur une paroi.

 Le dispositif comprend un premier profilé en L 2 comportant deux ailes 2a et 2b, l'aile 2b comportant un barreau 3 parallèle à l'aile 2a et terminé par un bourrelet 4.

25 L'aile 2b comporte sur sa surface interne une arête 9 parallèle au bourrelet 4.

 Le dispositif comprend un second profilé 5 formé par une embase 6 au milieu de laquelle s'érige un barreau 7 terminé par un bourrelet 8.

30 Il est prévu une série de traverses de support 10 et des pousoirs 11 disposés entre chaque paire de traverses 10.

 Chaque traverse 10 présente un voile 12 de part et d'autre duquel s'étendent des bords 13 dont la face inférieure comporte des ailes 14.

35 Les ailes 14 présentent, au voisinage d'une extrémité une échancrure 15 et au voisinage de l'autre extrémité une échancrure 16.

 L'échancrure 15 comporte une ouverture évasée 15a

raccordée à une partie circulaire 15b, par une partie rétrécie 15c.

5 L'échancrure 16 présente une ouverture évasée 16a raccordée par une partie rétrécie 16c à une partie circulaire 16b.

La partie 15b de chaque échancrure 15 correspond à la section du bourrelet 4 tandis que la partie 16b des échancrures 16 a un diamètre correspondant à celui du bourrelet 8.

10 Chaque traverse 10 est réalisée en une matière plastique douée d'une certaine élasticité et se fixe en emboitant, moyennant une légère déformation élastique, les échancrures 15 et 16 sur les bourrelets 4 et 8 correspondants.

15 Chaque poussoir 11 est constitué par un profilé en matière plastique à section en U avec deux ailes 25 et 26 et une ame 18. L'ame 18 comporte une fente longitudinale médiane 19 dans laquelle est guidé un taquet 20 pourvu d'un doigt 21 sur lequel est accroché un bracelet élastique 22 accroché également sur un téton 23 et guidé sur un axe 24 s'étendant entre les deux ailes 25 et 26.

20 L'axe 24 est disposé à une extrémité du profilé adjacent au profilé 2 tandis que le téton 23 est disposé à l'autre extrémité. Ainsi, le taquet 20 est sollicité élastiquement en direction du profilé 2.

25 Chaque aile 25 et 26 présente, au voisinage d'une extrémité, une échancrure 28 et au voisinage de l'autre extrémité une échancrure 29. Les échancrures 28 et 29 sont destinées à coopérer respectivement avec les bourrelets 4 et 8 et affectent des formes identiques à celles des échancrures 15 et 16.

30 On remarquera que les échancrures 15 et 28 ont des profondeurs telles que, lorsque les traverses 10 et les poussoirs 11 sont mis en place, le bord libre des ailes 14 et des ailes 24 et 25 bute contre l'aile 2b.

35 De même, la profondeur des échancrures 16 et 29 correspond à la hauteur du barreau 7 et du bourrelet 8 afin que les bords libres des ailes 14, 25 et 26 portent contre l'em-

base 6.

Un léger espace 30 est ménagé entre les extrémités des traverses 10 et des pousoirs 11 et l'aile 2a du profilé 2. Cet espace correspond à la distance séparant l'arête 9 5 de l'aile 2a du profilé 2. Dans cet espace, on peut engager une barrette 31 en matière plastique transparente pour constituer une butée destinée à retenir les objets à distribuer.

Le dispositif est d'un emploi très simple, les objets à distribuer reposant sur les bords 13 de deux traverses 12 10 voisines et étant poussés par le taquet 20 contre la barrette 31. Les objets peuvent être retirés un à un pour la vente.

Pour modifier la disposition ou l'écartement des traverses 10, il suffit d'effectuer une traction de manière à dégager les entailles 15 et 16 des bourrelets 4 et 8. On 15 peut également retirer de la même façon un pousoir 11 pour le placer à un autre endroit. La mise en place ou le retrait d'une traverse ou d'un pousoir s'effectue sans avoir à toucher aux autres éléments.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode 20 de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détails sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

-
- 1° - Perfectionnements aux dispositifs pour la présentation et la distribution d'objets parallélépipédiques tels que des paquets de cigarettes, des cassettes et objets analogues du type comprenant un bâti formé de deux éléments longitudinaux (2,5) et d'une série de traverses de support (10) des objets à distribuer s'étendant entre les éléments longitudinaux et entre chaque paire de traverses (10) étant prévu un poussoir élastique (11) caractérisés en ce que les éléments longitudinaux (2,5) sont constitués chacun par un profilé 5 présentant une embase à la surface de laquelle s'érige une barrette terminée par un bourrelet (4,8) tandis que chaque traverse de support (10) est pourvue de deux ailes (14) pourvues sur leur bord libre d'échancrures (15,16) destinées à encaisser élastiquement les bourrelets (4,8).
- 10 2° -Perfectionnements aux dispositifs pour la présentation et la distribution d'objets parallélépipédiques tels que des paquets de cigarettes, des cassettes et objets analogues, selon la revendication 1, caractérisés en ce que les poussoirs (11) comportent des ailes (25,26) dont les bords 15 libres sont pourvus d'échancrures (28,29) destinées à encaisser élastiquement les bourrelets (4,8).
- 20 3° -Perfectionnements aux dispositifs pour la présentation et la distribution d'objets parallélépipédiques tels que des paquets de cigarettes, des cassettes et objets analogues, selon la revendication 1, caractérisés en ce que l'un 25 des profilés à une section en L tandis que l'autre est formé par une simple plaque méplate.
- 25 4° - Perfectionnements aux dispositifs pour la présentation et la distribution d'objets parallélépipédiques tels que des paquets de cigarettes, des cassettes et objets analogues, selon la revendication 1, caractérisés en ce que la profondeur des échancrures (15,16) des traverses (10) de support 30 et les poussoirs (11) correspond à la hauteur des bourrelets des profilés (2,5).

1 / 2



